

ATTESTATION D'ASSURANCES DE RESPONSABILITE CIVILE

Nous soussignés, Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce, société de courtage d'assurances – 14 rue de Clichy – 75009 Paris, certifions que la **Fédération Française de Tennis (F.F.T.)** – Stade Roland Garros – 2 avenue Gordon Bennett – 75016 Paris, a souscrit par notre intermédiaire un contrat d'assurances de Responsabilité Civile auprès de **Generali France** sous le numéro **AM522845**, ce tant pour son propre compte que pour celui des Assurés additionnels suivants :

- les licenciés à la F.F.T.,
- le Comité d'Entreprise de la F.F.T.,
- les Ligues Régionales,
- les Comités Départementaux et Provinciaux,
- les Groupements sportifs affiliés,

Le contrat, conforme aux articles D.321-4 et L.321-7 du Code du Sport, a pour objet de couvrir ses Assurés lorsque leur Responsabilité Civile est mise en cause et/ou engagée dans le cadre de leurs activités.

Montant des garanties et franchises :

Garantie	Montant	Franchise
Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	20.000.000 €	Néant
- dont Dommages matériels et immatériels consécutifs	4.000.000 €	Néant
- dont Dommages immatériels non consécutifs	3.000.000 €	2.300 €
Responsabilité Civile des Dirigeants (*)	6.000.000 €	1.500 €
Défense et Recours	150.000 €	Néant

(*) Dans l'exercice de leurs fonctions

Cette attestation ne saurait entraîner les Assureurs au-delà des conditions et limites du contrat auquel elle se réfère suivant le tableau des garanties ci-dessus. Elle est établie pour servir et valoir ce que de droit pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2014.

Fait à Paris le 21 septembre 2011.

